



CAP des IAE 1er mars 2018 Déclaration liminaire



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Voici une nouvelle CAP qui s'ouvre et pour nos collègues IAE, des préoccupations récurrentes et des difficultés nouvelles sur lesquelles nous attirons votre attention et pour lesquelles nous espérons des réponses concrètes :

La banalisation des publications « au fil de l'eau » nous inquiète. Elle concerne des postes classés 1 et 2, au MTES comme au MAA. Elle rend opaque la connaissance de l'offre pour les candidats, entrave les possibilités de promotion pour les agents issus du grade inférieur, elle complique les mobilités conjointes. Sous prétexte d'urgence, elle réduit l'action des représentants du personnel et met à mal les règles de transparence et d'impartialité.

Une mention spéciale pour l'ONF qui a évoqué lors de la commission paritaire spéciale du 23 février l'éventualité de CAP mensuelles !

L'Alliance du Trèfle vous a adressé un courrier sur ce sujet, demandant un encadrement strict avec des règles connues de tous et harmonisées entre ministères et avec les établissements publics. Nous espérons une réponse aujourd'hui.

Encore à l'ONF, et indépendamment de la déclaration intersyndicale, le réseau des IGAPS tarde à s'organiser. Il y a pourtant une réelle urgence à accompagner nos collègues qui sont nombreux à subir un management indigne.

La **liste d'aptitude 2018** pour la promotion dans le corps des IAE va être examinée aujourd'hui. Il y a un an, nous faisons état d'un traitement injuste des **Techniciens de l'Environnement de l'ONCFS** qui peinent à trouver une voie de promotion. Depuis, nous vivons un feuilleton dans lequel MAA et MTES ont tout d'abord basculé les TE promus dans le corps des ITPE, modifications statutaires à l'appui, pour finalement revenir à la situation initiale, le tout sans aucune consultation ni information des représentants des personnels. Nous avons besoin d'explications.

Pour ajouter à leur infortune, sachez que l'ONCFS a malheureusement oublié d'informer les collègues TE de la région Nouvelle Aquitaine de la procédure 2018.

Plus de trois mois après la constitution du tableau d'avancement 2018, le **taux promus/promouvables pour l'avancement au grade d'IDAE** n'est toujours pas connu. Nous espérons avoir une information rassurante à ce sujet aujourd'hui. Nos collègues rencontrent suffisamment de difficultés pour faire valoir leur avancement sur un poste adéquat, sans qu'il soit besoin de rajouter la pression d'un nombre de places réduit.

Nous souhaitons des indications sur le **déroulement de l'accès au grade d'IAE hors classe**, s'agissant des actes individuels, pour les collègues inscrits sur la liste 2017 : renoncement au statut de chef de mission, arrêtés individuels, date de régularisation sur la paie ...

Et comme conséquence directe de l'ouverture de ce grade, nous vous remercions de nous indiquer de quelle manière et dans quels délais va être constituée la nouvelle liste de postes de chefs de mission ?

Enfin, nous terminerons cette intervention avec le sujet du **RIFSEEP**.

Quid de la demande de dérogation sollicitée par le ministère ?

Il nous a été indiqué au CTM du 8 février 2018 que la DGAFP n'avait pas encore arbitré ...

Mais en même temps, un document de la DGAFP du 19 décembre 2017 est publié sur fonction-publique.gouv.fr, qui indique une adhésion au 1^{er} janvier 2018 pour les corps des TSMA et IAE.

Dans ce contexte, nous craignons que le déni du MAA pour acter ce refus ne nous conduise à une réflexion bâclée, voire à un passage en force sans concertation, en fin d'année 2018, ce qui ne serait pas acceptable. De plus, un report « *de facto* » des nouvelles modalités de rémunérations indemnitaires à 2019, aurait pour effet de prolonger encore une situation inacceptable pour les IAE en poste dans l'enseignement, dont le régime indemnitaire n'est pas à la hauteur des missions exercées.